

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 FEVRIER 2023**

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2023

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>31-01-2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, Le six février à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>31-01-2023</p>	<p>Présents :</p> <p>M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, Mme Pierrette MAZERY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Frédérique SARRAU, Mme Elisabeth VERLY, M. Stéphane TOUVET, Mme Isabelle BOURGEONNIER, Mme Annie SAINSILY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Véronique HUYNH, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC, M. Frank MARQUET, Mme Odile GENOVA, Mme Lorraine WEISS, M. Stéphane VIELLE, M. Rémy JOURDAN</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 26</p> <p>VOTANTS : 29</p>	<p>Excusés représentés :</p> <p>Monsieur Jean-Paul BIZEAU donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Monsieur Bruno GUILLON donne pouvoir à Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI Madame Françoise GAULIER donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>14-02-2023</p>	<p>Absents :</p>

Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20230214-2023-02-06-05-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023

2023-02-06/05 Débat d'orientations budgétaires 2023

Vu la loi d'orientation sur l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015- 991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, qui impose la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) par l'exécutif de la collectivité aux membres des conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants,

Vu Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 qui apporte des informations quant au contenu, aux modalités de de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (ROB),

Vu le projet de loi de programmation des finances publiques pour l'année 2023,

CONSIDERANT le contexte économique actuel,

CONSIDERANT que le débat d'orientations budgétaires permet au Conseil Municipal :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune et sur les engagements pluriannuels envisagés,
- de prendre connaissance de l'évolution et des caractéristiques de l'endettement de la commune,
- d'évoquer la stratégie financière et fiscale de la collectivité,

CONSIDERANT la présentation au Conseil Municipal du rapport sur les orientations budgétaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY,

PREND ACTE de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires du budget pour l'année 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 15/02/2023

Rendu exécutoire le : 15/02/2023

Le Secrétaire de séance

Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI



Buc, le 13 février 2023

Le Maire,
Stéphane GRASSET

« Signature électronique »

Accusé de réception en Préfecture
078-217801174-20230214-2023-02-06-05-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023

Acte à classer

2023-02-06-05

1 En préparation **2** Pour signature **3** Prêt à transmettre **4** En attente retour
Préfecture **5** > AR reçu < **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-02-15T15-04-13.02 (MI243202177)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20230214-2023-02-06-05-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Rapport d'orientations budgétaires 2023

Date de décision : 14/02/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [2023-02-06-05 Debat orientations budgetaires.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/02/23 à 15:39

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 14/02/23 à 15:39

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 15/02/23 à 15:04

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 15/02/23 à 15:04

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 15/02/23 à 15:15

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mercredi 15 février 2023 15:16
À: dgs-fast; drh-fast; Service Commande Publique
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-02-06-05

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-02-06-05, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20230214-2023-02-06-05-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2023-02-06-05

Objet : Rapport d'orientations budgétaires 2023

Date de décision : 14/02/2023

Date de transmission : 15/02/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>